



Rapport de la Commission de gestion Préavis 02/2024 Rapport de gestion

La Commission de gestion (Cogest) a siégé aux différentes dates dans la composition suivante :

Fonction	Nom - prénom	Communes	27.02.2024 Codir	3.04.2024	17.04.2024 Codir	19.04.2024 Savatan
Présidente- rapporteuse	Krattinger Boudjelta Sylvie	Prilly	x	x	x	x
Délégué	Birbaum José	Ecublens	exc	x	exc	exc
Délégué	Delaquis François	Renens	exc	x	exc	x
Déléguée	Perna Illuminata	Villars Ste- Croix	x	x	x	x
Délégué	Rayroud Nicolas	Chavannes- près-Renens	exc	x	x	x
Délégué	Voegelin Patrick	Crissier	x	x	x	x
Délégué	Wyssa Michael	Bussigny	x	x	x	x
Délégué	Yazyev Oleg	Saint-Sulpice	exc	exc	exc	exc

Préambule

Comme chaque année la Cogest a choisi de traiter une question spécifique en lien avec la gestion. En raison de l'importance de pouvoir compter sur un corps de police au complet, la Cogest a questionné la POL sur son processus de recrutement et sur sa politique de formation.

Elle s'est aussi rendue à l'Académie de Police de Savatan le 19 avril 2024 pour une immersion (ANNEXE 1). Elle tient à remercier le Colonel Alain Bergonzoli et son équipe pour le temps consacré et pour la richesse des informations communiquées.

Pour étudier ce préavis 2-2024, la Cogest s'est réunie le mercredi 17 avril 2024 à l'Hôtel de police à Prilly avec M. Jean-François Clément, Président du Codir, M. Frédéric Strittmatter et M. Luigi Sartorelli, membres du Codir, le commandant Stefan Bérard, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis, responsable des finances, le premier-lieutenant Thierry Guyot, chef de projet et Madame Anouk Frommherz, responsable des ressources humaines.

Questions de la commission – réponses du Codir et de la direction de la POL

Page 4 Organigramme DO

- Pour quelles raisons le Service juridique externalisé ne figure plus sur l'organigramme ?

R. Le choix a été fait de faire figurer sur l'organigramme uniquement les services qui sont directement rattachés à la POL. Il n'en demeure pas moins que la POL s'appuie toujours sur des prestations externes ponctuelles s'agissant notamment des analyses juridiques.

- Pour quelles raisons l'effectif prévu pour les unités est de 71 ? Ce nombre n'est pas divisible.

R. L'effectif DO de police secours est de 76, réparti à la base comme suit :

Chef : 2

BPC : 2

UI : 72

Le chef de division avait décidé il y a quelques années de renforcer l'effectif du BPC en prenant un ETP des UI. Cette bascule de force a cessé en 2023 pour reprendre la configuration initiale.

Page 5 Avant-popos

La Cogest relève que le Président Emmanuel Macron a foulé le sol de plusieurs communes de l'ouest lausannois.

Page 6 Activité du Comité de Direction

- Quelle est la répartition des tâches entre les conseillers municipaux au sein du Codir ?

R. Délégation chargée de négocier avec la commission du personnel : Mme Käslin – MM. Cavalli, Clément et Strittmatter.

Délégation CIP (partie employeur) : M. Cavalli et M. Strittmatter.

Bonne entente au sein du CoDir. Décision en cours de législature de mettre en place d'une vice-présidence tournante de manière annuelle.

CR. Les décisions se prennent de manière concertée et sont portées par l'ensemble du Codir.

- Quelles sont les compétences déléguées au Président et au Vice-président ou à d'autres membres du Codir? Y a-t-il un règlement interne au Codir, à l'instar des règlements de Municipalité ?

R. Pour la législature en cours, le règlement interne du Comité de direction est en phase de finalisation. Dans l'intervalle, le Comité de direction s'appuie sur l'ancien règlement.

- Quelle est la périodicité des différentes séances ?

R. Le Comité de Direction se rencontre toutes les trois semaines environ.

- LA Cogest comprend que les séances de pilotage mensuelles sont les séances du Codir ? Est-ce correct ?

R. oui.

- La Cogest souhaiterait avoir un extrait des PV avec la liste des présences aux séances de pilotage de 2023.

R. Les extraits de PV sont établis par Mme Cupaiolo (secrétaire pv du Codir). Ils sont publiés sur la plateforme du Conseil intercommunal. Un mail est envoyé aux délégués pour les informer de la publication de ce document. Depuis que la plateforme n'est plus accessible, le document est envoyé par mail. Un extrait de PV et la liste des présences sont joints en annexe. (ANNEXE 2)

Commentaires : La Cogest a pris connaissance de la liste de présences des membres du Comité de Direction. Elle a relevé une bonne assiduité de ses membres.

La Cogest a aussi appris lors de cette séance que la vice-présidence du Codir est devenue tournante.

Page 12 EVOPOL

- Selon le Codir, quels pourraient être les leviers pour tendre vers une police coordonnée ?

R. Pour rappel et/ou pour une bonne compréhension, la "police coordonnée" a vu le jour en 2011 avec l'introduction de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Parmi les leviers qui tendent davantage vers une police coordonnée, citons à titre d'exemple pour l'année 2023 :

- Le plan d'action coordonné qui fixe la stratégie et les orientations globales en matière de sécurité.
- Le GT finances sur la facture policière.
- Le programme Odyssee.
- Le projet "ressources OPV 2030" qui porte sur le recrutement et la mobilité du personnel.
- La coopération policière intracantonale dans le cadre des rencontres sportives (MERCATO) ou politiques notamment."

RC : La POL est très active. Elle amène des éléments et alimente régulièrement les discussions. C'est une manière d'avoir de l'influence dans ces groupes de travail.

Il y a aussi une coordination des forces opérationnelles au quotidien. En termes de logistique, les équipements ainsi que les infrastructures informatiques et outils métiers sont partagés ; ainsi que les axes stratégiques.

Page 13 Bilan plan climat

- Quelles sont les raisons d'une hausse de la consommation d'électricité l'été ? Quelles ont été les mesures prises ?
- R. La hausse de la consommation d'électricité durant l'été s'explique par l'utilisation de la climatisation et l'augmentation des flux de ventilation. Suite aux audits équiwatt et PEIK effectués en 2022, des ajustements ont été apportés aux systèmes de climatisation et de ventilation. Malgré ces réglages, ces installations demeureront néanmoins énergivores.
- Un graphique relatif à la consommation d'énergie pour le chauffage serait aussi intéressant. Est-ce envisageable ? Est-ce que l'immeuble des Flumeaux est raccordé au chauffage à distance ?
- R. Renseignement pris auprès des Services Industriels de Lausanne (SIL), responsable du chauffage à distance qui alimente l'hôtel de police, il nous a été répondu qu'ils ne fournissaient pas de telles informations.

Page 14 Programme Odyssee

- Nous avons engagé un montant d'environ Fr. 200'000.- pour le programme Odyssee. Qu'avons-nous obtenu pour ce montant ?
- R. Ce montant a principalement servi à financer les ressources humaines chargées de l'élaboration du cahier des charges et de l'analyse/développement des processus métiers.
- Est-ce que certaines étapes du projet pourraient être reprises en faveur de la POL ou des polices régionales ?
- R. Dès lors que le programme Odyssee concernait le système informatique central des polices vaudoises, il est plus juste de demander si les étapes du projet pourront être reprises en faveur de l'OPV. A cette question, on peut répondre que les connaissances acquises durant l'élaboration du cahier des charges et l'analyse des processus métiers pourront être réutilisées.
- Considérant la résiliation du contrat, quelles devraient être les conséquences financières pour la POL ?
- R. Les négociations de sortie entre la PCV, la DGNSI et le fournisseur Xplain sont de l'ordre de CHF ~1.2 million. Actuellement, nous ne savons pas si ce montant sera réparti entre les corps et comment. Dans l'hypothèse d'une répartition des coûts et sur la base de la clé de répartition, le montant à charge de la POL pourrait être de l'ordre de CHF 75'000.-.
- La DGNSI, en raison de la clôture de la partie concernant le logiciel POLARIS, partie du programme ODYSSEE, a exigé la sécurisation de l'infrastructure qui héberge les outils JEP, SINAP et Graphite. En raison de leur obsolescence, cette mesure est considérée comme urgente pour garantir la protection

des données et la continuité des services. Les coûts annuels associés à cette sécurisation ont été estimés à CHF 33'000.-. Cette mesure interviendra dans le courant de l'année 2024.

D'autre part, la DGNSI va rendre obligatoire, très prochainement, l'accès aux outils JEP, SINAP et Graphite uniquement via une connexion VDI, à travers le portail de l'État de Vaud (IAM), pour renforcer également la sécurité. Cette mesure entraînera un coût annuel de CHF 130'000.-.

Pour 2024, les coûts ouverts de la DGNSI jusqu'à la clôture du programme restent à être déterminés mais sont estimés à environ CHF 19'000.-.

- Quel est l'intention du Codir concernant les valeurs financières activées par rapport à cet investissement ?

R. : Si par valeurs financières activées vous entendez les montants déjà engagés et figurant au bilan, ceux-ci seront amortis comme initialement prévu, sur 6 ans.

RC : Selon les normes MCH2 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024, il est obligatoire d'amortir les objets de manière linéaire même si ce bien est totalement déprécié.

CR. Le montant pour le solde du projet pourra être financé par le biais du préavis Odyssee. La POL reviendra avec un préavis ou une demande de crédit complémentaire probablement en cours d'année pour le financement de futurs projets et le remplacement de différents programmes.

Commentaire : la POL et la Cogest sont d'avis que la POL est captive par rapport au développement et à la mise en œuvre de ces outils.

Page 14 Instagram

- Combien de followers suivent la POL sur Instagram ? Combien de personnes visitent notre site ? Quels sont les publics cibles pour ces deux outils de communication ?

R. A ce jour, le compte de la POL sur Instagram est suivi par 648 personnes. A titre de comparaison ci-après les chiffres d'autres corps du canton :

PCV 26'600

PML 4'053

Polices communales vaudoises 1'635

ASR 991

APOL 726

PNV 572

EPOC 286

Les statistiques liées à notre site internet ne sont pas disponibles en raison de l'obsolescence du site. Ceci devrait être corrigé avec la refonte à venir (préavis au CI en mai 2024).

Les publics cibles internet et Instagram : population, autorités politiques, autres corps de police, presse, collaborateurs.

CR. La POL est la dernière arrivée sur Instagram. Elle a une bonne croissance.

Page 15 Formation de qualité certifiée eduQua

- Pourriez-vous nous communiquer les différentes catégories de cours ?
- Quel est le nombre de jours de formation suivi en fonction des différentes catégories ?

R. Ci-dessous, les formations liées au certificat eduQua.

Catégorie	Quantité (chiffre 2024)
Tir - minima (pour tous les porteurs d'arme)	23 demi-journées organisées avec 6 participants max par jour.
Tir - travail depuis les couverts fixes et mobiles comme les boucliers (PS uniquement)	16 demi-journées organisées avec 6 participants max par jour.
Tir - Mise en situation (PS et PP)	23 demi-journées organisées avec 6 participants max par jour.
Sécurité personnelle - minima (pour les tous les porteurs d'arme)	21 demi-journées organisées avec 8 participants max par jour.
Sécurité personnelle - technique	12 demi-journées organisées avec 8

d'intervention (PS)	participants max par jour.
Sécurité personnelle – défense à très courte distance (PS et PP)	23 demi-journées organisées avec 8 participants max par jour.
Formation intégrée en psychologie et compétences interculturelles	6 journées de formation (différents thèmes) avec 8 participants max par jour + 3 journées d'ateliers pratiques
Informatique	12 journées (ou demi-journée) de cours réparties sur l'année (différents thèmes) avec max 8 participants.
Premiers-secours BLS (réanimation)	12 demi-journées organisées avec 6 participants max par jour.
Premiers-secours PST (traitement des hémorragies massives)	16 demi-journées organisées avec 6 participants max par jour.
Stage aux ambulances (TCS)	10 journées de stages proposées

Commentaire : la Cogest considère que ce tableau pourrait faire partie du tableau de bord. Sur la durée, il permet de voir de quelle manière la relève est planifiée. Les formations de niveau II, III et IV pourrait aussi y figurer

Page 16 Effectif policier

- Pourriez-vous nous communiquer l'organigramme avec l'effectif réel au 31.12.2023 ?

R. Voir document annexé (annexe 3)

CR. La dotation ordinaire est plus haute que la dotation réelle.

Page 18 Ressources humaines

- Quels sont les rôles des partenaires RH ? Est-ce que vous pouvez nous remettre leur cahier des charges ?

R. Voir documents annexés (annexes 4 et 5)

CR. Les deux EPT sont des partenaires RH. Pour le partenaire pour la police administrative et pour la police de proximité, les missions sont de conseiller les chefs, la gestion du recrutement et la gestion des absences. Pour le partenaire pour la police secours, la mission spécifique supplémentaire est d'être coach des futurs cadres.

Commentaire : la Cogest est d'avis que le renforcement de la politique RH avec une approche basée sur le conseil des responsables est pertinent par rapport à l'activité de la POL.

Plusieurs membres de la Cogest sont d'avis que les postes de partenaire RH qui s'ajoutent à la structure RH ne semblent pas proportionnés par rapport à la grandeur du corps de police. De plus, la commission est d'avis que la répartition des effectifs des partenaires RH entre les corps n'est pas équilibrée.

Page 19 Evénements

- Quel est le nombre d'heures supplémentaires total en fin d'année ?
- Est-ce que ces heures sont comptabilisées ?

R. Il n'y a pas eu d'accumulation d'heures supplémentaires au sein du personnel en lien avec ces événements.

En effet, les missions liées à ces événements sont assurées par du personnel en service (pas de suppression de congés). De plus et à l'instar de l'activité courante, lorsque des heures supplémentaires sont réalisées, celles-ci sont reprises dans les meilleurs délais et dans le respect du cadre réglementaire.

Ainsi, il ne reste pas de solde d'heure supplémentaire en fin d'année qui dépasse les normes habituelles.

Toutes les heures effectuées sont comptabilisées.

RC : l'horaire de travail est adapté en fonction de l'événement. Le service de Police secours est maintenu.

Commentaire : le total du nombre d'heures supplémentaires pourrait faire partie des indicateurs du tableau de bord, malgré un nombre d'heure bas.

Page 21 Café policier

- Quel est le résultat des cafés policiers ? Combien de manifestations, où et combien de tiers/invités, présents ?
- R. Les cafés policiers constituent une opportunité pour les citoyens et nos collaborateurs de tisser un lien privilégié dans un contexte totalement différent des relations habituelles que peuvent avoir les administrés avec leur police. Cette démarche a pour objectifs principaux de répondre à certaines questions sur tout type de sujet, de donner des conseils, de recueillir de l'information, de détecter certaines problématiques et de proposer des solutions.

À ce stade, nous tirons un bilan plutôt positif des cafés policiers, sans qu'ils répondent totalement à nos attentes. En effet, nous pouvons avoir le sentiment d'être plutôt un café social, permettant aux personnes seules, souvent âgées, de disposer d'un moment d'échange pour rompre leur solitude.

A l'avenir, afin de toucher un maximum de monde, les horaires vont être adaptés et des rencontres seront programmées en fin de journée/début de soirée afin de permettre aux personnes en emploi désirant y participer de le faire.

13 cafés policiers ont été organisés, répartis de la manière suivante :

Nombre	Date	Lieu	Participants
1	15.05.2023	Renens	10
2	25.05.2023	Ecublens	14
3	30.05.2023	Chavannes	12
4	15.06.2023	Renens	1
5	22.06.2023	St-Sulpice	10
6	26.06.2023	Chavannes	6
7	29.06.2023	Villars-Ste-Croix	10
8	01.09.2023	Bussigny	18
9	14.09.2023	Ecublens	11
10	05.10.2023	Chavannes	15
11	10.11.2023	Crissier	11
12	16.11.2023	St-Sulpice	14
13	07.12.2023	Bussigny	5

Les thèmes abordés sont variés. Deux reviennent avec plus de récurrence, soit :

- Véhicules bruyants.
- Circulation des trottinettes et vélos.

Page 22 Drones

- Quelle est la base légale par rapport à l'usage des drones ? Est-ce que les communes sont informées de leur usage ? De quelle manière les données collectées sont-elles utilisées ?

R. L'OFAC a repris le « Règlement délégué de l'UE » applicable en Suisse depuis 2023 : [Sous-catégorie A1 \(inférieur à 250 g\) \(admin.ch\)](#)

L'appareil utilisé par la POL, d'un poids de 249 gr., fait donc partie de la catégorie A1.

En raison de son poids (< 250gr.), aucune formation spécifique n'est requise pour l'utilisation de ce drone. Cependant, au sein de la POL, les 4 personnes habilitées à utiliser cet appareil disposent toutes de la certification A1/A3 nécessaire pour les drones d'un poids plus élevé. Ils suivront une formation de pilotage, elle aussi non obligatoire, dispensée par protection civile qui se déroulera le 18 avril 2024.

Les communes ne sont pas informées de l'usage du drone. Les vols des drones de moins de 250 grammes ne sont pas soumis à autorisation, ni des communes ni d'autres instances. La seule contrainte est que la hauteur de vol soit inférieure à 120m. Afin de respecter cette caution, l'aéronef de la POL est bloqué électroniquement à cette altitude.

S'agissant de prises de vues à la verticale et à bonne hauteur, aucun visage ni numéro d'immatriculation ne sont visibles. Les données sont donc totalement anonymes.

L'utilisation de notre appareil se fait donc dans le respect de la LPrD (Loi sur la protection des données personnelles).

En complément, lors de chaque vol de drone :

- Une fiche de mission est établie. Un périmètre de sécurité autour de la zone d'envol est délimité par de la signalisation;
- Le pilote porte un gilet jaune de haute visibilité;
- La centrale de la POL est informée afin de pouvoir répondre aux éventuels appels de citoyens.

RC. En revanche la Police Cantonale a un drone avec notamment une caméra infrarouge sous leur responsabilité.

Commentaire : la réponse permet de faire la distinction entre l'usage des drones par la POL au niveau du trafic, de l'aménagement routier et du comportement des usagers, et de celui fait par l'unité de la circulation sous la responsabilité de la gendarmerie cantonale.

Page 25 Nombre de policiers par 5 ans d'expérience

Comment la POL explique le nombre important de départs des policiers qui ont le plus d'ancienneté ?

R. Si la question fait référence à la différence entre les chiffres mentionnés dans les rapports de gestion de 2022 et ceux de 2023, il n'y a pas eu autant de départ que pourrait laisser penser ces chiffres. En effet, les chiffres de 2022 sont erronés.

En effet, durant l'année 2023, s'agissant des policiers de plus de 20 ans d'activité, il y a eu 2 départs à la retraite, 1 autre pour la PCV et une reconversion professionnelle.

Page 25 Absentéisme

- De quel manière le ratio heures / EPT est-il comptabilisé ? Les membres de la Cogest arrivent difficilement à lui donner du sens.

R. Le ratio heures / EPT en lien avec l'absentéisme est défini de la manière suivante : Nombre heures maladie/accident non-prof/ prof divisé par l'effectif moyen 2023 (159.17).

- Quel est le nombre d'EPT en moyenne absents en même temps sur l'année 2023 ?

Commentaire : la Cogest estime qu'il serait intéressant que la POL dispose des indicateurs suivants :

- un diagramme en camembert avec les activités indirectes et autres activités telles que la formation, le temps d'absence, etc.
- le nombre de démissions annuel sur une période de 5 ans
- le nombre de dossiers reçus, de candidats vus en entretien et de candidats recrutés.
- le nombre de départs à la retraite, démissions et licenciements en lien avec le turn over.

R. 146 personnes ont été absentes (maladie et accident inclus) durant 2023, soit une moyenne de 12.34 jours par cas pour un total de 1802 jours au total sur l'année.

Cas	Nbre de pers.	Nbre de jours total	Moyenne de jours par cas
Maladie	118	1'363.50	11.56
Accid. Prof.	11	259.5	23.59
Accid. Non Prof.	17	179	10.53
Total	146	1802	12.34

- De quelle manière les absences pour maternité sont-elles comptabilisées ?
- R. Les congés maternité sont comptabilisées en congé maternité. Cependant, si un arrêt arrive pendant la grossesse, il est comptabilisé en absence maladie.
- RC. Ces données ne figurent pas dans les statistiques.
La POL propose un congé paternité ou autre partenaire de 20 jours, à positionner à choix durant les 6 premiers mois.
- Le taux de rotation des assistants de sécurité publique est encore une fois important alors que des mesures avaient été prises. Comment la POL explique cette situation ?
- R. La population qui postule en qualité d'assistant-e de sécurité publique est relativement jeune, après quelques années dans cette fonction, il y a un désir de changement d'activité ou de développement. Pour exemple, deux assistants de sécurité publique ont passé les examens pour devenir policier dont une est retenue pour commencer l'Académie de police en septembre 2024. D'autres changent d'activités professionnelles.

RC. Le cahier des charges est plus étoffé et diversifié. Cette fonction est devenue plus attrayante.

Commentaire : la Cogest prend acte de la réponse qui l'a satisfait.

Page 26 Plaintes par et contre policiers

- Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'il y ait eu autant de plaintes par les policiers en 2023 ? Y a-t-il un changement de politique de la POL à ce sujet ?
- R. Cela fait déjà plusieurs années que les policiers sont sensibilisés, à l'échelle de l'OPV, pour que les actes pénalement répréhensibles dont ils sont victimes soient dénoncés au Ministère public. On peut imaginer que cette augmentation est due en partie à cela. Il n'y a en tout cas pas d'augmentation des cas graves. Si l'on se réfère à la statistique policière de la criminalité, on peut constater, d'une part, que les violences et menaces contre les autorités et fonctionnaires ont baissé de 212 à 192 sur le canton et, d'autre part, à titre de comparaison, qu'elles se montent à 25 sur le district Riviera/Pays d'Enhaut.
- Le nombre de condamnations correspond-il à l'année courante ? Est-ce que nous pouvons corrélérer les deux colonnes ?

R. Les 3 condamnations prononcées en 2023 concernent 2 affaires de 2023 et 1 de 2022.

Page 29 Actions de prévention

- Le nombre d'actions de prévention se situe principalement à Renens et à Prilly. Quid des autres communes ? Quelles sont les circonstances qui amènent à ces choix ?
- R. Les actions de prévention sont liées au volume d'interventions par commune et/ou aux problématiques spécifiques. Ainsi, dans des communes telles que Renens et Prilly, qui connaissent un

volume élevé d'interventions, nous concentrons davantage d'efforts de prévention. Cette stratégie vise à optimiser l'efficacité en concentrant les efforts là où ils sont le plus nécessaires, ce qui peut réduire l'attention portée sur d'autres secteurs moins critiques.

Page 30 Circulation évolution sur 3 ans.

- Est-ce qu'il n'y a pas une erreur de graphique sur août 2023 ? Le nombre est vraiment bas.
- R. En août, il y a eu 264 événements de la catégorie circulation, contre 348 en juillet et 414 en septembre. Il s'agit d'une baisse des contrôles de circulation, de stationnement et RADAR. Il n'y a pas d'explication particulière à cette baisse, dans le sens que les causes sont assurément multiples.

Page 32 Principaux axes opérationnels – année 2023

- Pour quelle raison le terme de « marginaux » est utilisé dans ce rapport ? Lors d'une intervention au Conseil communal de Renens, le législatif a clairement signifié que sa définition ne permettait pas de caractériser les personnes concernées.
- R. Ce terme a simplement été choisi pour englober l'ensemble des personnes concernées sans volonté de les caractériser puisque cela n'amène aucune plus-value dans le cas précis.
- Quelles sont les politiques mise en place pour les questions relatives à la dératisation ?
- R. Cette question (ou cette politique) ne relève pas de la compétence de l'Association mais de la commune concernée.

Page 34 Surveillance des établissements et commerces soumis à la LABD

- En principe, quelle est la fréquence des contrôles par rapport à la surveillance des établissements et commerces ?
- R. La Loi sur les auberges et débits de boissons (LABD) ne fixe pas de cadre contraignant. La police du commerce vise idéalement à contrôler tous les établissements et commerces une fois par année. A noter que des visites subséquentes sont également effectuées en fonction de la nature des manquements constatés.
- Il est à relever que le nombre de visites varie principalement en fonction de la charge de travail (liée principalement au traitement des demandes de manifestation) des inspecteurs de la police du commerce.

Commentaire : la Cogest sera vigilante sur ce point au rapport de gestion de 2024.

Page 37 Amendes d'ordre

AO Surveillance automatiques du trafic à Ecublens.

Est-ce que ce chiffre de 7'046 représente bien uniquement les amendes d'ordres engendrées par le 2 radars fixes situés

- au carrefour du Pontet (Cerisaie) ?
- à l'av. du Tir Fédéral ?

R. Ce chiffre correspond au nombre de véhicules en infraction recensés par les 4 installations présentes sur la commune d'Ecublens, à savoir 2 au carrefour du Pontet, 1 sur le Tir-Fédéral, hauteur Champ-Fleuri et 1 avant le Pont bleu, direction Crissier.

Est-ce possible d'obtenir de manière distincte le nombre d'amendes d'ordre liées aux dépassements de limites de vitesse et celui découlant du non-respect de la signalisation lumineuse au carrefour du Pontet?

R. 903 infractions pour le non-respect de la vitesse et 101 pour le non-respect de la signalisation lumineuse.

volume élevé d'interventions, nous concentrons davantage d'efforts de prévention. Cette stratégie vise à optimiser l'efficacité en concentrant les efforts là où ils sont le plus nécessaires, ce qui peut réduire l'attention portée sur d'autres secteurs moins critiques.

Page 30 Circulation évolution sur 3 ans.

- Est-ce qu'il n'y a pas une erreur de graphique sur août 2023 ? Le nombre est vraiment bas.
- R. En août, il y a eu 264 événements de la catégorie circulation, contre 348 en juillet et 414 en septembre. Il s'agit d'une baisse des contrôles de circulation, de stationnement et RADAR. Il n'y a pas d'explication particulière à cette baisse, dans le sens que les causes sont assurément multiples.

Page 32 Principaux axes opérationnels – année 2023

- Pour quelle raison le terme de « marginaux » est utilisé dans ce rapport ? Lors d'une intervention au Conseil communal de Renens, le législatif a clairement signifié que sa définition ne permettait pas de caractériser les personnes concernées.
- R. Ce terme a simplement été choisi pour englober l'ensemble des personnes concernées sans volonté de les caractériser puisque cela n'amène aucune plus-value dans le cas précis.
- Quelles sont les politiques mise en place pour les questions relatives à la dératissage ?
- R. Cette question (ou cette politique) ne relève pas de la compétence de l'Association mais de la commune concernée.

Page 34 Surveillance des établissements et commerces soumis à la LABD

- En principe, quelle est la fréquence des contrôles par rapport à la surveillance des établissements et commerces ?
- R. La Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) ne fixe pas de cadre contraignant. La police du commerce vise idéalement à contrôler tous les établissements et commerces une fois par année. A noter que des visites subséquentes sont également effectuées en fonction de la nature des manquements constatés.
- Il est à relever que le nombre de visites varie principalement en fonction de la charge de travail (liée principalement au traitement des demandes de manifestation) des inspecteurs de la police du commerce.

Commentaire : la Cogest sera vigilante sur ce point au rapport de gestion de 2024.

Page 37 Amendes d'ordre

AO Surveillance automatiques du trafic à Ecublens.

Est-ce que ce chiffre de 7'046 représente bien uniquement les amendes d'ordres engendrées par le 2 radars fixes situés

- au carrefour du Pontet (Cerisaie) ?
 - à l'av. du Tir Fédéral ?
- R. Ce chiffre correspond au nombre de véhicules en infraction recensés par les 4 installations présentes sur la commune d'Ecublens, à savoir 2 au carrefour du Pontet, 1 sur le Tir-Fédéral, hauteur Champ-Fleuri et 1 avant le Pont bleu, direction Crissier.

Est-ce possible d'obtenir de manière distincte le nombre d'amendes d'ordre liées aux dépassements de limites de vitesse et celui découlant du non-respect de la signalisation lumineuse au carrefour du Pontet ?

- R. 903 infractions pour le non-respect de la vitesse et 101 pour le non-respect de la signalisation lumineuse.

Discussion

Le rapport est fourni. Les réponses données à la commission sont transparentes au tant au niveau du Codir que de la nouvelle direction. La discussion est ouverte. Certains éléments sensibles sont partagés qu'ils soient des aspects auxquels la nouvelle gouvernance attache de l'importance comme la protection de la femme enceinte dans sa profession ou des éléments plus délicats qui nécessiteront une vigilance particulière.

La Cogest fait le constat au travers des échanges et du rapport de gestion que les conditions de travail sont plus saines.

Sur la forme, la Cogest a émis le vœux 1 ci-après.

Vœu 1

La Cogest souhaiterait recevoir le préavis ainsi que les réponses écrites plus tôt. Elle souhaiterait recevoir les documents en version papier.

Vote final

La commission recommande l'acceptation du préavis 02-2024 à l'unanimité des membres présents.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de Direction;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Approuve :
la gestion de l'exercice 2023 et en donne décharge au Comité de Direction.

La Présidente – rapporteure

Sylvie Krattfanger Boudjelta, Prilly



Les membres de la commission

Bussigny – M. Michael Wyssa



Chavannes – M. Nicolas Rayroud



Crissier – M. Patrick Voegelin

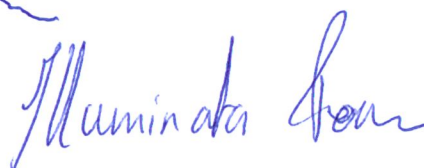


Prilly – Sylvie Krattfanger Boudjelta



Renens – M. François Delaquis

Villars-Ste-Croix – Mme Illuminata Perna



- Annexe 1 : Rapport de la Commission de gestion - Recrutement et formation d'un policier -
- Annexe 2 : Liste de présence des membres du Comité de Direction
- Annexe 3 : Gestion organigramme dotation réelle au 31.12.2023
- Annexe 4 : Cahier des charges Partenaire RH (Police de proximité – police administrative)
- Annexe 5 : Cahier des charges Partenaire RH (Police secours)